



## Règlement de la Coupe vaudoise féminine juniors B 2 octobre 2010 à Grandson

Les matches se disputent selon les **règles de jeu officielles du football à 9** (passeports obligatoires, cartes de match remplies lisiblement à remettre au jury 15 minutes avant le premier match de l'équipe avec les numéros fixes attribués pour la journée aux joueuses, **14 joueuses au maximum sur la carte**, dimension et marquage du terrain selon les prescriptions, ballon n° 4, changements de joueuses lors d'un arrêt de jeu, règle du hors-jeu, application de la suspension temporaire, chaussures conformes, tenue correcte) et dans le fair-play.

Matches sous la forme d'un tournoi (mini championnat)

Classement :

- nombre de points
- différence de buts
- meilleure attaque confrontation directe
- nombre de buts marqués par les équipes à égalité
- tirs au but en cas d'égalité parfaite

**La durée des matches est de 1 fois 12 minutes** sans changement de camp.

L'équipe désignée en premier sur le programme des matches de qualification bénéficiera de l'engagement.

En ce qui concerne les **sanctions**, précisons qu'une joueuse avertie (carton jaune) subira **une suspension temporaire de 3 minutes** (contrôle par l'arbitre). Une **joueuse expulsée (carton rouge) le sera pour toute la durée du tournoi**. En cas de comportement antisportif d'une équipe sur et en dehors du terrain, cette dernière peut être exclue du tournoi (décision du jury). Tous les matches joués seront annulés.

Chaque entraîneur et/ou responsable d'équipes veillera au respect des lieux (vestiaires y compris), de la sportivité et de l'horaire.

Les équipes doivent **pénétrer ensemble sur le terrain** en deux colonnes, précédées de l'arbitre. A leur arrivée dans le rond central, les équipes se croisent, se saluent par une touche de main et prennent place dans leur camp.

A la fin de chaque match, les équipes se rassemblent immédiatement dans le rond central et se séparent par une poignée de mains. Les capitaines en font de même avec l'arbitre.

**Au terme du tournoi, les équipes se rassemblent au lieu déterminé pour la remise de la Coupe vaudoise au 1<sup>er</sup> classé.**

Le vainqueur est qualifié pour la coupe de suisse Juniors B filles dès 2011

Les **protêts** déposés en bonne et due forme (confirmation par l'arbitre) peuvent être confirmés **par écrit**, auprès du jury, au plus tard **5 minutes après la fin du match**. La décision du jury sera définitive et sans appel.

Tous les cas non prévus ou décisions spéciales à prendre sont du ressort du jury qui tranchera sans appel.

Une pause repas étant prévue, chaque équipe a l'obligation de s'acquitter d'un montant de 150.- sur place, ce qui correspond à 15 repas à 10.- (à payer à l'organisateur, le FC Grandson)